Du culturel au socioculturel, à propos de la traduction en roumain des documents personnels de langue française

Mirela POP
Université « Politehnica » de Timişoara
Roumanie

Résumé : L'article propose une vision élargie du *culturel* dans la perspective de l'approche socioculturelle de la traduction et essaie de fonder le concept d'*élément socioculturel* en relation avec la notion de *culture* comme ensemble de pratiques significatives partagées par les membres d'une collectivité. Après l'examen du concept d'*élément culturel* dans la littérature, nous illustrons notre vision sur des documents personnels de langue française, traités notamment dans la perspective des genres, en réfléchissant sur le transfert vers le roumain de certains éléments susceptibles de poser problème.

Mots-clés : culturel, socioculturel, éléments socioculturels, transfert culturel, documents personnels.

Abstract: The present article advances an extended vision on the term *cultural* from the sociocultural perspective on translation, with a view to consolidating the concept of *sociocultural element* in strict connection with the concept of *culture*, understood as a set of signifying practices shared by the members of a community. After performing an overview of the concept *sociocultural* in linguistics and translation studies, our vision on the concept of *sociocultural* is illustrated by analyzing a set of personal documents, originally written in French, in terms of transfer (from French to Romanian), paying special attention to certain elements viewed as problematic.

Keywords : cultural, sociocultural, sociocultural terms, cultural transfer, personal documents.

BDD-A24410 © 2009 Editura Universităţii de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-02 02:18:11 UTC)

1. Introduction

La réflexion portée dans cet article nous a été occasionnée par les travaux consacrés à l'analyse des problèmes posés par la traduction en roumain des documents officiels de langue anglaise et française, dans le cadre d'un projet de recherche dont nous faisons partie aussi[1].

L'analyse d'un corpus de documents officiels relatifs aux personnes, rédigés en anglais et en français, relevant de genres divers (actes d'études, certificats, mandats), nous a permis d'observer que certains éléments, considérés comme étant propres aux genres étudiés, renvoyaient à des pratiques à l'usage dans les communautés prises comme repère (Pop, Superceanu, Beică 2009).

Nous proposons de les appeler *éléments socioculturels* et de fonder le concept de *socioculturel* en étroite relation avec une vision plus élargie de la culture, d'influence sociologique, englobant des facteurs sociaux et culturels à la fois. Nous essaierons d'illustrer cette approche socioculturelle par des exemples extraits de documents personnels de langue française, tout en privilégiant le genre, parce que « c'est au niveau du genre que se situe la norme instituante » (Malrieu 2003, 2). L'analyse des éléments socioculturels propres à une forme textuelle relevant d'un genre distinct nous permettra également de réfléchir sur le transfert vers le roumain de certains éléments susceptibles de constituer des obstacles à la traduction.

Notre choix se trouve justifiée par l'importance sociale de la traduction officielle, engageant la pleine responsabilité du traducteur. La traduction des documents officiels est reconnue par les tribunaux et les autorités administratives et est exigée pour la rédaction de nombreux papiers d'état civil, impliquant des pièces d'origine étrangère. La traduction officielle se distingue d'autres types de traductions par les contraintes auxquelles le traducteur doit obéir. Il s'agit, d'une part, de contraintes objectives, imposées par les domaines sociaux où le texte cible fonctionnera en tant qu'instrument de communication, articulées par des normes légales, éthiques et culturelles et, d'autre part, de contraintes subjectives, imposées par le bénéficiaire. L'ignorance de ces contraintes influe implicitement sur la qualité des documents traduits.

[1] Le projet intitulé *Problèmes et difficultés de traduction des documents officiels* a été initié en 2007 par une équipe de recherche du Département de Communication et Langues étrangères de l'Université « Politehnica » de Timisoara. La description du projet est disponible sur le site web du département.

BDD-A24410 © 2009 Editura Universităţii de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-02 02:18:11 UTC)

2. Du culturel au socio-culturel

2.1. Remarques sur le concept d'élément culturel à partir de la notion de culture

Dans le métalangage des professionnels du domaine, le transfert culturel concerne la traduction d'unités linguistiques porteuses d'informations culturelles, désignées sous des appellations diverses : *termes* ou *éléments culturels*, *termes socioculturels*, dans la littérature anglo-saxone (Aixelá 1996, 57), comme appellations génériques, *culturèmes*, pour indiquer l'appartenance à une théorie précise (cf. l'approche intégrative d'Els Oksaar 1988 ou l'approche comparative-culturaliste de Georgiana Lungu-Badea 2004), *références culturelles* ou *extralinguistiques*, dans la traductologie de langue française, *références intertextuelles* ou *extratextuelles*, dans la traductologie de langue anglaise, pour marquer la dépendance par rapport au contexte situationnel (les éléments culturels ne pouvant être décodés que par référence à des réalités appartenant à une autre culture) ou encore *facteurs culturels*, pour souligner, selon les théories, soit l'opposition par rapport aux *facteurs sociaux*, soit leur corrélation.

La diversité des appellations s'explique – croyons-nous – par l'existence d'une pluralité d'approches de la problématique du culturel, issues en fait de visions différentes sur la notion de *culture*. Sans entrer dans le détail, vu la riche littérature sur le sujet, nous nous limiterons à résumer les différentes acceptions du concept en linguistique, en didactique des langues et en traductologie et à souligner le rapport avec la notion de *culture*.

En linguistique, Martinet (cité par Lungu-Badea 2004, 27) parle de « mots culturellement marqués ». Suivant cette définition, les substantifs *bonapartisme* « attachement à Napoléon Bonaparte, à la dynastie ou au régime impérial des Bonaparte » (TLFi) et *chiraquisme* « attachement à Jacques Chirac, ex-président de la République Française » fonctionnent comme des culturèmes, historiques, dans ce cas, dont l'un est vieilli et donc enregistré par les dictionnaires, alors que l'autre, plus récent, n'est pas encore inventorié. Lungu-Badea (28-29) remarque à juste titre que les culturèmes figés dans le lexique du type *poujadisme*, *toilette*, etc. sont facilement repérables, alors que les culturèmes figés dans le message du type *Embrassons-nous, Folleville* « se situent à la frontière entre la citation et l'allusion » et sont donc difficiles à décoder.

Les éléments culturels décrits tels quels sont figés en langue et, par conséquent, peuvent être répertoriés dans des dictionnaires ou dans des ouvrages de stylistique comparée et classifiés suivant divers critères : formels, fonctionnels, etc.

BDD-A24410 © 2009 Editura Universităţii de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-02 02:18:11 UTC)

En didactique des langues, le concept est défini en étroite relation avec la notion de « culture partagée par l'immense majorité des natifs » (Blondel, Collès *et alii* 1998, 4) qui se « dépose » avec prédilection dans certains mots que les auteurs appellent « culturèmes ». Ceux-ci incluent dans la catégorie des culturèmes des connotations de type socioculturel, des références littéraires, historiques et politiques, des événements, des émotions, des chansons, mais aussi des rituels sociaux propres aux francophones, des données socioculturelles liées à la génération, à la région, au pays (France, Belgique, Québec, etc.), des traits culturels inscrits dans la langue (niveaux de langue, connotations, implicites).

Nous y retrouvons le concept de « charge culturelle partagée » évoqué par R. Galisson (1991, 133), mais aussi un rapprochement de la perspective socioculturelle.

En traductologie, les acceptions du concept varient en fonction de la position théorique privilégiée, mais aussi en fonction de la compréhension de la notion de *culture*.

La relativité du culturel est signalée par Lederer qui observe les différences existant entre l'anglais et le français concernant le terme *culture* :

> Entendons-nous tout d'abord sur la signification du mot « culturel ». Pour des Français, la culture sous-tend l'art, la littérature, la musique, comme en témoignent les compétences du ministère de la Culture ou les thèmes traités à l'UNESCO en plus de la science ; le mot anglais « culture » en revanche renvoie à des éléments aussi divers que coutumes, nourriture, vêtements, logement, mœurs, traditions. (Lederer 1994, 122)

Dans les études issues notamment de l'espace traductologique francophone, le transfert culturel (ou transfert du culturel) concerne les « aspects intellectuels d'une civilisation », les « orientations esthétiques et philosophiques », les « habitudes vestimentaires ou alimentaires », les « formes acquises de comportements dans les sociétés humaines » (Wuilmart citée par Țenchea 2008, 59). Cette vision du culturel repose sur une conception anthropologique de la culture, dans la tradition française, où le terme *culture* devient synonyme de *civilisation*, à partir d'un parallélisme entre le sens primaire du latin *cultura* « culture de la terre » et le sens intellectuel de « culture individuelle » ou « culture générale propre à l'individu », fixé au siècle des Lumières où *être cultivé* signifiait « être civilisé ».

La culture s'oppose à la civilisation dans la tradition allemande (*Kultur und Zivilisation*) : la culture désigne la perfection individuelle, alors que la civilisation renvoie au développement matériel et technique de la société (Abercrombie, Hill 1994, 98-99). En langue allemande, la définition de la culture individuelle (ou culture générale) correspond au mot *Bildung*,

BDD-A24410 © 2009 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-02 02:18:11 UTC)

tandis que le terme *Kultur* correspond au patrimoine social, artistique, éthique d'un peuple (Portail de l'encyclopédie scientifique en ligne. Culture).

Dans la traductologie allemande, le concept est étudié dans la perspective des différences culturelles comme un « phénomène d'une société » perçu comme ayant une importance culturelle pour ses membres (Vermeer et Witte cités par Lungu-Badea 2004, 32). Nous y retrouvons la conception de la culture comme « phénomène socioculturel » attribuée au sociologue allemand Durkheim (cité par Zamfir, Vlăsceanu 1998, 149), pour qui la culture englobe également des « normes morales et comportementales orientées par des règles et valeurs » (Zamfir, Vlăsceanu 1998, 150) et l'acception de la culture due à Hall (cité par Pym 2004, 11) qui définit la culture comme un « jeu de pratiques jugées comme étant significatives » (« signifying practices ») et « partagées » par les membres d'une collectivité.

Les sociologues américains (Abercrombie, Hill 1994, 99) ajoutent des concepts tels que *système de valeurs*, *système de croyances* et même *idéologies* opérant une distinction entre *culture matérielle* (objets, produits d'une société : outils, jouets, figurines, rues, etc.) et *culture non matérielle* (langage, valeurs, normes, croyances et connaissances partagées par les membres d'une société).

Cette conception permettrait de classifier les éléments culturels suivant l'appartenance à la culture matérielle ou non matérielle[2].

Les observations théoriques présentées ci-dessus nous amènent à poser la question de la relativité du statut du culturème. La compréhension du concept en étroite relation avec la notion de *culture* permet d'envisager une extension de ses acceptions[3]. L'évolution des recherches, notamment dans une perspective sociologique, a conduit à une définition dynamique du concept et à un élargissement de ses acceptions. Nous essaierons de l'esquisser ci-après, afin de fonder le concept d'*élément socioculturel.*

[2] Une vision similaire est partagée par Cristea (2000, 174) qui considère que « le composant périlinguistique présente deux sous-composantes qui intéressent directement la mise en correspondance des "onnotations socioculturelles" telles qu'elles se manifestent dans le texte de départ » : le sous-composant civilisationnel (transfert du culturel) visant le transfert de « termes marqués du point de vue civilisationel » (coutumes, croyances, culture matérielle : plats, vêtements, monnaies, mesures de longueur, etc.) et le sous-composant stylistique fonctionnel (les divers sous-codes de la langue : sociolectes, chronolectes, dialectes).

[3] En 1952, Alfred Kroeber et Clyde Kluckhohn (cités par Akoun et Ansart 1999, 126) identifiaient plus de 150 définitions du mot *culture* dans leur livre *Culture : a critical review of concepts and definitions*.

BDD-A24410 © 2009 Editura Universităţii de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-02 02:18:11 UTC)

2.2. Le concept d'élément socioculturel

Les recherches menées dans le domaine de la sociologie de la culture, basées sur l'observation et l'analyse des pratiques culturelles visant des secteurs d'activité déterminés (littérature, science, technique, etc.), sur l'étude des différences culturelles, des relations interculturelles ou de situations diverses de contact culturel, ont contribué à l'évolution du concept de culture dans le sens de « produit des rapports entre des groupes sociaux » (Cuche 2003, 101).

La notion de *culture* n'étant pas un concept stable, immuable, mais dynamique, elle ne peut pas être réduite aux seuls aspects liés à la civilisation d'un peuple. Celle-ci englobe également des aspects sociaux concernant des « pratiques jugées comme étant significatives », « partagées » par les membres d'une collectivité (cf. supra).

Dans le cas des documents officiels relatifs aux personnes, nous considérons que de telles pratiques se retrouvent, du point de vue discursif, dans les genres et, du point de vue linguistique, sous la forme d'éléments socioculturels divers.

Le concept que nous avons appelé *élément socioculturel* est fondé sur les arguments suivants :

- une vision de la culture comme « phénomène socioculturel », inspirée de la tradition allemande et américaine, qui englobe des pratiques sociales et communicatives propres à une communauté professionnelle et partagées par ses membres ;
- une approche socioculturelle[4] qui englobe à la fois des « facteurs sociaux » (plus quantitatifs pouvant être associés aux relations entre les membres d'une société) et des « facteurs culturels » (principalement qualitatifs pouvant être rapprochés de pratiques significatives) (Pym 2004, 19)[5] ;
- les propriétés des genres comme dépositaires de normes, valeurs, contraintes, pratiques, etc.

Cette conception de la culture a influencé la compréhension du culturel dans les approches socioculturelles actuelles englobant des aspects sociaux et culturels à la fois. Nous essaierons d'illustrer cette vision dans la

[4] L'approche socioculturelle de la traduction n'est pas nouvelle, elle remonte aux années 80-90, avec Maurice Pergnier, *Les fondements sociologiques de la traduction* (1980), Eugene Nida, *The Sociolinguistics of Interlingual Communication* (1996), Annie Brisset, *Sociocritique de la traduction* (1990), Jean-Marc Gouanvic, *Sociologie de la traduction* (1999).

[5] La corrélation *socioculturel* — apprécie Pym (2004, 1) — est relativement assymétrique car le sociologique est en partie quantitatif (sert à extraire des données empiriques), alors que le culturel est plus principalement qualitatif (sert à cerner des pratiques significatives).

BDD-A24410 © 2009 Editura Universităţii de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-02 02:18:11 UTC)

partie qui suit sur des genres appartenant à la classe des documents personnels de langue française.

3. Analyse des éléments socioculturels propres aux documents personnels de langue française

3. 1. Particularités des documents officiels

Les textes officiels, à la différence des textes juridiques, ne font pas l'objet d'études systématiques. Rares sont aussi les études visant leur traduction. Au fait, au niveau international, on peut parler uniquement du livre de Mayoral Asensio, *Translating official documents* (2003) relatif à la traduction des documents officiels de l'anglais vers l'espagnol. Le livre contient des informations sur la pratique de la traduction officielle en Espagne et analyse le contexte social (participants, normes, idéologie du traducteur, distance culturelle), divers types de documents officiels et différentes stratégies de traduction.

3.1.1. Précisions terminologiques

Dans nos recherches terminologiques, nous n'avons trouvé aucune définition « complète » de la notion de *document officiel*. À rassembler les différentes acceptions enregistrées par les dictionnaires et les sources électroniques consultés, nous avons pu identifié trois critères :

- la nature du document : « acte juridique écrit » (*Dictionnaires Sensagent*, version informatisée) ;
- la source : écrit « qui procède d'une autorité constituée reconnue et, en particulier, qui émane du gouvernement, de ses représentants » (*Dictionnaire de l'Académie Française*, Neuvième édition, version informatisée) ; « qui émane du gouvernement ou d'une autorité administrative reconnue » (TLFi) ;
- la fonction : « document écrit servant à établir un droit » ; « document certifiant » (*Dictionnaires Sensagent*, version informatisée).

La traduction des documents officiels est dite « officielle » ou « certifiée » car elle est revêtue du tampon de l'Expert Traducteur. En Roumanie, la traduction certifiée vise tout document écrit signé par un traducteur autorisé par le Ministère de la Justice, par lequel le traducteur certifie que la traduction du document est conforme à l'original.

3.1.2. Classification des documents officiels

La liste des documents officiels est exhaustive. Il n'existe pas, du moins à notre connaissance, de classification des documents officiels, par

BDD-A24410 © 2009 Editura Universităţii de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-02 02:18:11 UTC)

types et genres correspondants, unanimement reconnue par les spécialistes. Il existe, en revanche, des typologies consignées dans la pratique professionnelle que les bureaux de traduction ou les associations des traducteurs de différents pays prennent pour repère.

De manière générale, deux catégories de documents font l'objet des traductions officielles dans la pratique (cf. *Translink Traductions)* :

a) documents juridiques et judiciaires : citations, mises en demeure, arrêts, statuts et règlements, mandats et procurations, preuves et confessions écrites, contrats de vente, de location et de leasing, brevets et conclusions, pièces de courrier, droits de licence, rapports d'expertise, etc. ;
b) documents personnels : actes de naissance, certificats de mariage, certificat de bonne vie et moeurs, attestation ou preuve de domicile, attestation d'origine, permis de séjour et permis de travail, diplômes et certificats d'études, CV, attestations d'assurances, attestation de service militaire, etc.

Notre choix s'est porté sur la catégorie des documents personnels vu la fréquence des traductions de ce type dans la pratique.

Les documents personnels peuvent être classifiés suivant plusieurs critères, dont voici quelques-uns:

- l'acte de communication : identification (actes d'état civil), certification (certificats, attestations, diplômes), déclaration (déclaration de cession d'un véhicule, déclaration d'impôt, etc.), etc. ;
- le fait auquel réfère le document : l'état des personnes physiques (acte de mariage, acte de naissance, carte nationale d'identité, livret de famille, jugement de divorce, acte de décès, passeport), les études (certificats et diplômes divers), etc. ;
- l'autorité dont émane le document : actes notariés, actes d'études, actes judiciaires, etc.

Ces critères, combinés avec d'autres, peuvent être à l'origine de typologies diverses.

3.2. Description de la démarche

L'hypothèse sous-jacente à notre étude est la suivante : les éléments socioculturels diffèrent non seulement en fonction de la culture nationale ou de la culture professionnelle dans laquelle le document a été créé, mais aussi en fonction du genre.

Appartenant au domaine dit « de spécialité », les documents officiels pourrait sembler non marqués culturellement. Or – remarque Miller cité par Chuquet et Wolosin (1998, 234) – « si tant de gens

BDD-A24410 © 2009 Editura Universităţii de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-02 02:18:11 UTC)

prétendent qu'il n'y a pas de culture dans la langue de spécialité, c'est qu'ils ne voient que le domaine, au lieu de s'intéresser au genre ».

Le genre appartient à une communauté de discours, d'où la reconnaissance de la culture source. Le genre est envisagé comme soumis à des formes plus ou moins stabilisées, que l'influence de la pragmatique permet de repenser en termes de *normes* et de *rituels* : « à chaque genre sont associés des moments et des lieux particuliers, un rituel approprié » (Maingueneau 1987, 24). Les genres ont donc un « caractère institutionnalisé », ils relèvent d'une « autorité attachée à une énonciation » (Maingueneau 1987, 24), « sont déterminés par des pratiques sociales spécifiques », ont des « contraintes propres aux pratiques où elles s'insèrent » (Rastier 2002).

Si l'on considère que le genre est le « miroir » d'une culture, l'analyse des formes textuelles relevant d'un genre distinct, l'acte de mariage, en l'occurrence, peut fournir des informations sur les éléments socioculturels qui lui sont propres. Ces informations nous permettront de réfléchir sur les procédés de mise en équivalence des éléments socioculturels délimités, tels qu'ils se manifestent dans un document authentique, lors du transfert vers le roumain.

3.3. Analyse des éléments socioculturels propres aux documents personnels certifiant le mariage et l'union libre

Dans la partie théorique de notre étude, nous avons défini les éléments socioculturels en tant que manifestations linguistiques de pratiques formelles (formalités) perçues comme significatives par les membres d'une communauté donnée.

Si l'on prend, à titre d'illustration, des documents relatifs à l'état des personnes physiques, émanant d'autorités françaises, nous pouvons dresser un inventaire des genres correspondants : acte de naissance, acte de mariage, livret de famille, carte nationale d'identité, passeport, certificat de nationalité française, transcription d'un jugement d'adoption étranger, décret de naturalisation (cf. Portail International d'Archivistique francophone).

L'examen de documents authentiques permet d'identifier une diversité textuelle dans le cas de certains genres. Les documents français relatifs au mariage et à la vie commune prennent des formes textuelles diverses en concordance avec les réalités de la vie de couple en France. Nous les énumérons ci-dessous (cf. Portail de l'administration française):

1) Le *Certificat de vie commune ou de concubinage* est un acte notarié, délivré par les mairies, qui atteste l'« union de fait » entre deux personnes de même sexe ou de sexe différent vivant en couple.
2) Les formalités peuvent varier d'une municipalité à l'autre, le certificat de vie commune pouvant être

BDD-A24410 © 2009 Editura Universităţii de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-02 02:18:11 UTC)

remplacé par une *déclaration sur l'honneur* signée par les deux concubins et par deux témoins.

(3) Le *Pacte civil de solidarité* (PACS) est un contrat de nature civile (et donc régi par les dispositions du code civil français) conclu entre deux personnes physiques pour organiser leur vie commune. Les partenaires liés par un pacte civil de solidarité s'engagent à une vie commune, ainsi qu'à une aide matérielle et une assistance réciproques.

(4) *L'acte de mariage* est rédigé par l'officier d'état civil après la célébration du mariage civil et représente une preuve de cette union.

(5) La *copie intégrale d'acte de mariage* est une reproduction intégrale des informations portées sur l'acte de mariage, y compris des références au contrat de mariage si celui-ci existe.

(6) *L'extrait d'acte de mariage avec filiation* comporte les indications suivantes : les noms, prénoms, date et lieux de naissance des époux, l'année et le jour du mariage, les noms et prénoms des père et mère, les mentions relatives au régime matrimonial, éventuellement, mentions de divorce ou séparation de corps.

(7) *L'extrait d'acte de mariage sans filiation* comporte une partie des informations figurant sur l'acte de mariage : les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des époux, la date du mariage, les mentions relatives au régime matrimonial, éventuellement, la mention de divorce ou de séparation de corps.

En Roumanie, le seul document personnel certifiant le mariage, reconnu par les autorités, est le *certificat de mariage* « délivré sur la base de l'acte de mariage inscrit dans le registre de l'état civil » (*Codul familiei*, ch. 1, art. 18), le concubinage n'étant pas officialisé en Roumanie.

L'écart culturel, dans ce cas, s'explique par l'existence de visions différentes sur la vie de couple dans les deux pays, orientées par des normes juridiques et comportementales différentes. L'analyse peut continuer suivant la même perspective, en prenant comme point de départ d'autres milieux francophones, le Québec ou la Belgique, par exemple[6].

[6] Au Québec, par exemple, il existe quatre documents officiels certifiant le mariage et la vie commune : le certificat de mariage, le certificat d'union civile, la copie d'acte de mariage et la copie d'acte d'union civile (cf. Portail du Directeur de l'état civil du Québec).

BDD-A24410 © 2009 Editura Universităţii de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-02 02:18:11 UTC)

4. Sur quelques problèmes de transfert des éléments socioculturels propres à l'acte de mariage

Dans cette dernière section, nous ferons porter l'analyse sur un document authentique délivré par la mairie de la Ville de Savigny-sur-Orge, département de l'Essonne, France. Le document, intitulé *Acte de mariage – copie intégrale* –, reproduit les informations portées sur l'acte de mariage.

L'analyse du document est censée nous fournir des informations sur les pratiques formelles utilisées par l'administration française, représentées en surface du document, par ce que nous avons appelés *éléments socioculturels*. Nous les avons ordonnés dans le tableau ci-après :

Type d'élément socioculturel	**Exemple**
1. Titre du document authentique	*Acte de mariage – copie intégrale*
2. Identification du document	*Mariage N°*
3. Noms des futurs époux	*Prénoms, noms*
4. Formule de datation	*Le vingt huit juillet deux mil un à quinze heures trente minutes*
5. Formule de constatation de la présence des futurs époux	*… devant Nous ont comparu publiquement*
6. Élément de localisation spatiale	*en la maison commune …*
7. Identification des époux	Prénoms, noms, professions, dates de naissance, domiciles des futurs époux, prénoms, noms, professions et domiciles des pères et mères
8. Formule de déclaration de l'existence ou de l'inexistence d'un contrat de mariage	*Sur notre interpellation, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.*
9. Le prononcé de l'union des époux par l'officier de l'état civil	*Nous avons prononcé, au nom de la loi, qu'ils sont unis par le mariage.*
10. Identification des témoins	Prénoms, noms, professions, domiciles des témoins et leur qualité de majeurs
11. Certification du consentement des futurs époux devant l'officier	*Lecture faite et invités à lire l'acte, les époux et les témoins ont signé, avec Nous, …*
12. Identification de l'officier de l'état civil	Prénom, nom, fonction *X, Adjoint au Maire de la Ville de …,*
13. Certification de la légitimité de l'officier de l'état civil	*Officier de l'état-civil par délégation du Maire*
14. D'autres formules officielles	*Mentions marginales – Néant* *Pour copie conforme*

L'analyse comparative des éléments compris dans le tableau ci-dessus, par rapport à d'autres éléments propres au certificat de mariage roumain, par exemple, peut fournir des données empiriques concernant les

BDD-A24410 © 2009 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-02 02:18:11 UTC)

pratiques formelles du mariage dans le milieu administratif français et roumain[7].

Au-delà d'observations ponctuelles concernant les différences de pratiques formelles entre le français et le roumain (l'ordre prénom, nom dans les noms propres *vs*. l'ordre nom, prénom, la présence *vs*. l'absence de mentions relatives aux professions et aux domiciles des époux, des parents et des témoins etc.), l'analyse des éléments socioculturels présente également un intérêt traductologique.

(1) La traduction du titre du document peut poser problème vu l'absence d'une réalité analogue dans le milieu administratif roumain. La connaissance de la fonction du document peut aider le traducteur à opérer le transfert adéquat vers le roumain. Par sa fonction (reproduction intégrale des informations présentes dans l'acte de mariage), le document analysé correspond au certificat de mariage roumain. Une traduction possible du titre serait *Certificat de căsătorie – eliberat pe baza actului întocmit în registrul actelor de stare civilă*. Le procédé de transfert du culturel est basé sur une équivalence de situation, avec une explicitation de la réalité étrangère, compte tenu des informations fournies par le *Code de la famille* roumain (ch. 1, Art. 18).

(2) Certaines formules spécifiques au discours officiel du mariage peuvent poser des problèmes d'équivalence en roumain : *… devant Nous ont comparu publiquement …, Nous avons prononcé, au nom de la loi, qu'ils sont unis par le mariage, … les époux et les témoins ont signé, avec Nous, ….* Le recours au simple transcodage trahirait dans ce cas l'ignorance des propriétés du discours officiel du mariage dans les deux langues. La présence du *nous inclusif* en français indique le fait que l'énonciateur n'est pas un individu parlant en son nom propre (*je*) ; par une sorte de « contrat énonciatif », l'énonciateur « se pose en délégué d'une collectivité investie de l'autorité d'un Savoir dont la légitimité repose sur une institution » (Maingueneau 1991, 41). Dans notre cas, l'officier de l'état civil est investi de l'autorité du maire pour légitimer l'union des époux (*l'officier de l'état civil X, par délégation du Maire*).

Le roumain, dans cette situation discursive, préfère l'emploi de la non-personne au lieu du *nous* inclusif (ou de légitimité), par

[7] Les formalités peuvent varier suivant les administrations et les cas, d'autres documents pouvant enregistrer le consentement des pères et mères, aïeuls ou aïeules, et celui du conseil de famille, dans le cas où ils sont requis, les prénoms et nom du précédent conjoint de chacun des époux (cf. Portail de l'administration française).

BDD-A24410 © 2009 Editura Universităţii de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-02 02:18:11 UTC)

référence stricte à l'officier de l'état civil : *X şi Y s-au prezentat în faţa ofiţerului stării civile, … în prezenţa ofiţerului stării civile, X şi Y au fost declaraţi soţ şi soţie …, cei doi soţi şi cei doi martori au semnat, în faţa ofiţerului stării civile, …* Les structures locatives du type *în faţa / în prezenţa ofiţerului stării civile* sont autant de moyens linguistiques servant à renforcer ce discours de légitimité en roumain.

Quant au syntagme *contrat de mariage*, celui-ci fonctionne comme un culturème censé faire partie du bagage cognitif de tout traducteur, même s'il renvoie à une pratique inexistante en Roumanie. Le correspondant roumain *contract de căsătorie*, enregistré par les dictionnaires bilingues (Gorunescu 2004, 321), ou l'équivalent par reformulation *contract prenupţial*, entré dans le vocabulaire commun des usagers roumains, constituent autant de solutions à la portée des traducteurs.

(3) Les formules officielles *Pour copie conforme* ou *Suivent les signatures* sont communes aussi à d'autres genres et ne doivent pas poser des problèmes aux traducteurs qui connaissent les structures discursives des actes notariés. En revanche, la structure *Mentions marginales – Néant* peut donner lieu à une faute d'interférence en roumain, si l'on a recours au littéralisme (**Menţiuni marginale*). La connaissance de la réalité (les autorités françaises peuvent enregistrer, en marge du document, des mentions relatives au noms des précédents conjoints de chaque époux) et la reformulation en français (« mentions en marge du document ») conduisent à une équivalence adéquate : *Menţiuni pe marginea actului – Absente*.

(4) La marque d'identification de l'acte (*Mariage n°*), suivie des noms des époux, est ambiguë, car on ne sait pas si elle renvoie au numéro du mariage comme événement ou au numéro de l'acte. L'ambiguïté est levée si l'on consulte d'autres documents du même genre : titre du document, numéro, Mariage de X et Y. Ces éléments peuvent être rendus en roumain : titre du document, centré, et au-dessous, les données d'identification des époux (l'ordre prénom, nom est à conserver).

(5) Les noms de fonctions (*officier d'état civil, adjoint au Maire*) ou d'institutions publiques (*maison commune,* « hôtel de ville », « mairie ») se restituent naturellement en roumain, par référence au milieu administratif roumain. Ceux-ci peuvent toutefois différer selon les administrations et les pays. Au Québec, par exemple, l'officier public habilité à délivrer des documents authentiques relatifs aux événements d'état civil est appelé *directeur de l'état civil*. Une analyse comparative des noms de fonctions, titres, grades, présents dans divers genres appartenant à la classe des documents

BDD-A24410 © 2009 Editura Universităţii de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-02 02:18:11 UTC)

officiels de langue française (certificats et diplômes, par exemple), délivrés par diverses administrations de différents pays francophones, peut offrir, à ce niveau, un tableau des correspondances entre le français et le roumain.

Conclusion

À l'issue des observations théoriques présentes dans la première partie de l'article visant à fonder le concept d'élément socioculturel et à la lumière des exemples fournis dans la deuxième partie de l'article, censés valider l'hypothèse de notre étude, nous pouvons conclure que certains éléments socioculturels propres aux documents personnels de langue française peuvent poser des problèmes de traduction si le traducteur possède des connaissances insuffisantes concernant les genres du discours officiel (les formes textuelles relevant d'un genre sont diverses), les pratiques propres aux cultures professionnelles (variables selon les administrations et les pays) et, non dernièrement, les procédés de transfert culturel.

Il nous reste à vérifier cette dernière hypothèse par des recherches complémentaires, basées sur des analyses de corpus de traductions et/ou sur des analyses de nature sociologique. La démarche méthodologique illustrée sur un document personnel authentique (copie intégrale d'acte de mariage) peut être appliquée également sur d'autres formes textuelles relevant du même genre ou de genres différents.

Références bibliographiques

Abercrombie, Nicholas, Turner, Bryan S., Hill, Stephen (dir.). *The Penguin Dictionary of Sociology* [Dictionnaire de sociologie « The Penguin »]. London : Penguin Group, 1994.

Aixelá, Janvier Franco. *« Culture-specific Items in Translation »* [« Éléments culturels en traduction »]. In : Álvarez, Román, Vidal, Carmen-África M. (éds.). *Translation, Power, Subversion* [Traduction, Pouvoir, Subversion]. Clevendon : Multilingual Matters, 1996 : 52-78.

Akoun, André, Ansart, Pierre (dir.). *Dictionnaire de sociologie. Le Robert*. Paris : Seuil, 1999.

Blondel, Alain, Briet, Geneviève, Collès, Luc, Destercke, Laure, Sekhavat, Azam. *Que voulez-vous dire? (Compétence culturelle et stratégies didactiques)*. Bruxelles : Duculot, 1998.

Chuquet, Hélène, Wolosin, Claudia. « L'adaptation stylistique et culturelle des ouvrages sur les nouvelles technologies de l'information ». *Palimpsestes : Traduire la culture* nº 11 (1998) : 233-249. Paris : Presses de la Sorbonne nouvelle.

Cristea, Teodora. *Stratégies de la traduction*. Bucureşti : Editura Fundaţiei « România de Mâine », 2000.

BDD-A24410 © 2009 Editura Universităţii de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-02 02:18:11 UTC)

Cuche, Denis. *Noţiunea de cultură în ştiinţele sociale*. [La notion de culture dans les sciences sociales]. Iaşi : Institutul european, 2003.
Galisson, Robert. *De la langue à la culture par les mots*. Paris : Clé International, 1991.
Gorunescu, Elena. *Dicţionar francez-român*. [Dictionnaire français-roumain]. Bucureşti : Teora, 2004.
Lederer, Marianne. *La traduction aujourd'hui*. Paris : Hachette, 1994.
Lungu-Badea, Georgiana. *Teoria culturemelor, teoria traducerii*. [Théorie des culturèmes, théorie de la traduction]. Timişoara : Editura Universităţii de Vest, 2004.
Maingueneau, Dominique. *Nouvelles tendances en analyse du discours*. Paris : Hachette, 1987.
Malrieu, Denise. « Linguistique de corpus et genres textuels ». [En ligne]. URL : <http://infolang.u-paris10.fr/modyco/textes/malrieu/DM_Genres_temps_personnes_03.pdf >. (Consulté le 5 mars 2006).
Mayoral Asensio, Roberto. *Translating Official Documents*. [Traduire les documents officiels]. Manchester : St. Jerome, 2003.
Pop Mirela-Cristina, Superceanu, Rodica, Beică, Lucia. « La traduction en roumain des documents personnels anglais et français: éléments culturels ». In : Superceanu, Rodica, Dejica, Daniel (éds.) *Proceedings of the 6th International Conference on Professional Communication and Translation Studies*. Timişoara : Editura Politehnica, Vol. 2 (à paraître).
Pym, Anthony. « On the social and the cultural in Translation Studies » [Du social et du culturel en traductologie]. URL : <http://www.tinet.org/~apym/on-line/research_methods/sociocultural.pdf>. (Consulté le 20 janvier 2009).
Rastier, François. *La macrosémantique*. [En ligne]. Texte issu du chapitre VII de *Sémantique pour l'analyse*, Paris : Masson, 1994 et révisé pour la traduction anglaise *Semantics for Descriptions*, Chicago UPm 2002. URL : <http://www.revue-texto.net/Inedits/Rastier/Rastier_Macrosemantique1.html>. (Consulté le 5 mars 2006).
Ţenchea, Maria (dir.). *Dicţionar contextual de termeni traductologici*. Timişoara : Editura Universităţii de Vest, 2008.
Zamfir, Cătălin, Vlăsceanu, Lazăr (dir.). *Dicţionar de sociologie* [Dictionnaire de sociologie]. Bucureşti : Editura Babel, 1998.

Webographie

Code civil français. [En ligne]. URL : http://www.legifrance.gouv.fr/. (Consulté le 15 juin 2009 2009).
Codul familiei [Code de la famille]. [En ligne]. URL :<http://www.dreptonline.ro/legislatie/codul_familiei.php> (Consulté le 19 mars 2009).
Dictionnaire de l'Académie Française. Neuvième édition. Version informatisée. [En ligne]. URL : <http://atilf.atilf.fr/academie9.htm>. (Consulté le 5 février 2009).
Dictionnaires Sensagent, version informatisée. [En ligne]. URL : <http://dictionnaire.sensagent.com/>. (Consulté le 15 juin 2009 2009).

BDD-A24410 © 2009 Editura Universităţii de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-02 02:18:11 UTC)

Directeur de l'état civil. Québec. [En ligne]. URL : <http://www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/default.html>. (Consulté le 15 juin 2009).
Le Trésor de la Langue française informatisé (TLFi). [En ligne]. URL : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>. (Consulté le 15 juin 2009).
Portail Asociaţia Traducătorilor din România [Association des Traducteurs de Roumanie]. [En ligne]. URL : <http://www.atr.org.ro/traducatorul.html>). (Consulté le 15 juin 2009).
Portail de l'administration française. [En ligne]. URL : < http://service-public.fr>. (Consulté le 15 juin 2009).
Portail de l'Association de traducteurs agréés. [En ligne]. URL : <http://traducteurs.experts.free.fr/site.html>. (Consulté le 15 juin 2009).
Portail de l'encyclopédie scientifique en ligne. Culture. [En ligne]. URL : http://www.techno-science.net/?onglet=glossaire&definition=5826. (Consulté le 2 juin 2009).
Portail International Archivistique francophone (PIAF). [En ligne]. URL : http://www.piaf-archives.org/sections/e-formation/e-travaux/archives_du_citoyen. (Consulté le 2 juin 2009).
Translink Traductions. [En ligne]. URL : http://www.translinknet.be/translation/ legal.fr.html. (Consulté le 20 janvier 2009).

BDD-A24410 © 2009 Editura Universităţii de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-02 02:18:11 UTC)